



PRIMES 2021

Une bonne nouvelle ???

Alors que nous venons d'entendre les propos du Premier ministre, officialisant l'idée d'une prime défiscalisée pour 2021 pour l'ensemble des salariés (avec une priorité aux bas salaires), **FO se réjouit...et s'inquiète.**

D'un côté, oui, pouvoir proposer une prime dans ces conditions est une bonne chose. **A condition, évidemment, qu'un accord soit conclu et fixe des dispositions précises !**

L'an dernier, seul FO était favorable à un accord de ce type, qui aurait permis d'éviter les conditions avec lesquelles l'entreprise a mis en place de manière unilatérale les « primes exceptionnelles » de 2020, avec tous les travers qui ont été constatés. Souvenons-nous : la liberté laissée aux managers de proximité a entraîné de nombreuses injustices sur certains sites ou dans certains services. Celles-ci ont été extrêmement mal vécues par certains personnels considérés comme oubliés. « Oubliés » : c'est d'ailleurs le terme utilisé par certains cadres, reconnaissant par là même qu'ils n'avaient pas récompensé certains personnels pourtant méritants. Autre type d'injustice pour une autre catégorie « d'oubliés » : les salariés bénéficiaires d'une mesure ! Dans certains services, il a été décidé en effet que le cumul entre mesure et prime ne serait pas possible...alors que sur d'autres entités, des salariés ont pu percevoir les deux.

Une prime 2021 est donc l'occasion de « réparer » ces injustices, en reconnaissant dans un accord **l'existence de ces salariés victimes d'injustices, et en leur octroyant un caractère prioritaire en 2021.**

Bonne nouvelle, donc, mais attention toutefois à une chose : il faut **veiller au fait que ces primes 2021 ne viennent pas altérer le niveau des mesures individuelles prévu**, comme cela a malheureusement été le cas l'an dernier. S'il y a nécessité de choisir, FO préfère les mesures individuelles appliquées dans les règles de l'accord sur les rémunérations, qui ont le mérite d'être pérennes, et de contribuer aux évolutions de carrière des personnels.

Ce sujet sera très probablement négocié au cours des négociations annuelles obligatoires (NAO salaires), qui vont s'ouvrir d'ici à quelques semaines.

Le 17 mars 2021